

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **4CR 7262 2K-UHS-Klarlack**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Vernis transparent
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
4CR Vertriebsgesellschaft mbH
Donaustraße 2
94469 Deggendorf
Tel.: +49 (0) 4841/665015
Fax: +49 (0) 4841/665016
e-Mail: order@4cr.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +49(0)700 24112112 (CRM)

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

R10-52/53-66-67: *Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
A des effets narcotisants.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Phrases R:**
 - 10 *Inflammable.*
 - 52/53 *Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
 - 66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*
 - 67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*
- **Phrases S:**
 - 2 *Conserver hors de portée des enfants.*
 - 23 *Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].*
 - 24/25 *Éviter le contact avec la peau et les yeux.*
 - 43 *En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.*
 - 46 *En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.*
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Contient: méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat. Peut déclencher une réaction allergique.

Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R10-66-67 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 110-12-3 EINECS: 203-737-8	5-méthylhexane-2-one ⚠ Xn R20 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332	2,5-10%
CAS: 763-69-9 EINECS: 212-112-9	3-éthoxypropionate d'éthyle R66 ⚠ Flam. Liq. 3, H226	2,5-10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226	<2,5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène ⚠ Xn R20/21; ⚠ Xi R38 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≤2,5%
CAS: 41556-26-7 EINECS: 255-437-1	Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat ⚠ Xi R43; ⚠ N R50/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	<1,0%
CAS: 127519-17-9 ELINCS: 407-000-3	Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire ⚠ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	<1,0%
CAS: 868-77-9 EINECS: 212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle ⚠ Xi R36/38; ⚠ Xi R43 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	<1,0%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 acétate de n-butyle**

VME	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
-----	--

110-12-3 5-méthylhexane-2-one

VME	Valeur momentanée: 475 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 95 mg/m ³ , 20 ppm
-----	--

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

1330-20-7 xylène

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:**

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: 124 °C

· Point d'éclair 25 °C (DIN EN ISO 1523:2002)

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 370 °C (DIN 51794)

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1,2 Vol %
Supérieure: 7,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 10,7 hPa

· Densité à 20 °C: 1,013 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.
Cinématique à 20 °C: 33 s (DIN 53211/4)

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 32,1 %
VOC (CE) 325,4 g/l
VOCV (CH) 26,11 %

Teneur en substances solides: 58,8 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 5)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UNI263
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640E

(suite page 7)

*

F

Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 6)

· IMDG, IATA	PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3

· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No EMS:	F-E,S-E

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

· **Indications complémentaires de transport:**

· ADR	
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E

15 Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Aucun des composants n'est compris.

Classe	Part en %
NK	25-50

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)



Nom du produit: 4CR 7262 2K-UHS-Klarlack

(suite de la page 7)

· **Phrases importantes**

H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*

H312 *Nocif par contact cutané.*

H315 *Provoque une irritation cutanée.*

H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*

H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

H332 *Nocif par inhalation.*

H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*

H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

R10 *Inflammable.*

R20 *Nocif par inhalation.*

R20/21 *Nocif par inhalation et par contact avec la peau.*

R36/38 *Irritant pour les yeux et la peau.*

R38 *Irritant pour la peau.*

R43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*

R50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

R51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

R66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

R67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Service établissant la fiche technique:** Labor

· **Contact:** Ingo Bolls

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**